

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Kilger): Nous y allons peut-être un peu fort.

M. Harper (Churchill): Je recommande aux députés de la Chambre des communes d'appuyer ce projet de loi. Je souhaite que les réformistes l'appuient, car il porte sur le Canada, sur l'importance de vivre ensemble dans ce pays, sans chercher à s'aliéner les uns les autres. C'est ce que nous voulons.

Cela a été pour moi un honneur que de traiter de ce projet de loi, et j'espère que la motion sera adoptée à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Kilger): J'avais toujours pensé à l'heure des Indiens était plutôt longue que courte. Je remercie le député de Churchill.

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, premièrement, je voudrais remercier les députés du Bloc québécois pour leur gentillesse à me permettre de parler sur un sujet très important pour le Yukon, pour la députée de Yukon, ainsi que pour leur appui à ces projets de loi. Je pense que leur appui est très important et leurs interventions dans ce débat l'étaient aussi. Au Yukon, nous apprécions leur appui à ces projets de loi.

[Traduction]

C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour traiter de ces projets de loi si importants pour le Yukon et son avenir. Dans ce débat à la Chambre, on a beaucoup parlé de la nécessité d'accorder certaines choses aux Indiens. Ces projets de loi confèrent une grande autonomie à la population autochtone et non autochtone du Yukon. Lorsque les Européens sont arrivés pour la première fois au Yukon et ailleurs au Canada, ils n'ont pas conquis ces terres. Ils les ont prises et se les ont appropriées. Elles ne leur ont jamais été cédées.

Nous assistons ce soir à un événement historique extrêmement important, en ce sens que nous, en tant que députés démocratiques dans un pays démocratique, reconnaissons l'importance de réparer les torts commis à cette époque.

Ces mesures législatives étaient attendues depuis fort longtemps et sont l'aboutissement de plus de 20 années de négociations pénibles. Au cours de ces négociations, nous avons vu quelques générations grandir et, ce soir, nous récoltons les fruits du dévouement et du courage des autochtones. Et nous avons un document vivant, un testament en hommage à la volonté et à l'engagement du peuple du Yukon. Cette mesure législative non seulement répare les torts du passé, mais détient la clé de l'avenir, d'un avenir que tous les Yukonnais—autochtones et non autochtones—peuvent envisager avec fierté et espoir. Cette mesure législative est en effet une célébration de l'esprit yukonnais, de cette détermination à relever les défis, à continuer malgré tous les obstacles, à travailler ensemble vers un but commun même quand ce n'est pas facile.

• (1955)

Cette mesure législative n'est pas le produit d'une lutte entre gagnants et perdants. C'est le résultat de nombreuses années de compromis, de négociations. Les choses n'ont pas été faciles.

Chaque partie a dû faire des concessions, parfois cela a été dur à expliquer, tant aux autochtones qu'aux autres Yukonnais.

Cette mesure législative représente néanmoins, comme l'a dit le député qui a pris la parole avant moi, une tentative: travailler ensemble dans un esprit de coopération et montrer que différentes cultures peuvent cohabiter de façon harmonieuse—et ce qui est plus important—en respectant mutuellement leur langue et leur culture.

Il a fallu 21 ans pour négocier cette mesure législative. En fait, il serait plus exact de dire que cela a pris 92 ans jusqu'à ce jour, 22 juin 1994, car c'est en 1902 que le chef Jim Boss a parlé au gouvernement de la nécessité de protéger les terres de son peuple. Il a demandé au gouvernement de dire au roi qu'il voulait qu'on fasse quelque chose pour les Indiens qui se voyaient privés de leurs terres et de leur gibier. C'est avec cette simple requête qu'ont commencé les efforts qui nous ont conduits là où nous en sommes aujourd'hui.

Le peuple dont parlait le chef Jim Boss était fait de gens qui, pendant des milliers d'années, avaient vécu de la chasse et de la pêche, avaient élevé leur famille et avaient eu un système de gouvernement, des structures, un système culturel, un système judiciaire, un système d'éducation qu'ils avaient conçus en tant que premières nations du Yukon.

Les preuves anthropologiques révèlent la présence d'autochtones dans la région d'Old Crow, au Yukon, il y a au moins 20 000 ans. Avec l'arrivée des chasseurs de baleine à l'île Herschel, des prospecteurs, lors la ruée vers l'or du Klondike, et de milliers d'ingénieurs de l'armée américaine venus construire la route de l'Alaska, ces cultures, ces langues, ces traditions, ces terres ont été perdues ou érodées. Les enfants ont été arrachés à leur famille pour être placés dans des pensionnats, des collectivités ont été affaiblies par la maladie, les clans ont été dispersés, la faune a été décimée, des habitats d'une importance critique ont été détruits ou modifiés, et les lieux sacrés ont été oubliés. On peut se demander comment ces gens ont pu conserver un peu de fierté et de dignité, comment des vestiges de leurs traditions ont pu être préservées. Pourtant, leur culture est toujours là, en partie grâce à la sagesse de leurs anciens et à l'espoir qu'ils ont dans l'avenir.

Il y a un peu plus de 20 ans maintenant qu'Elijah Smith, un Indien du Yukon qui avait servi son pays au cours de la Seconde Guerre mondiale, a entrepris une croisade au sein même de son pays pour défendre les droits de son peuple. C'est lui qui, il y a 20 ans, s'est rendu à Ottawa pour présenter un document intitulé *Together Today—For our Children Tomorrow*.

Nous vivons une soirée historique, le début d'une ère nouvelle. J'affirme que personne au Yukon ne s'imagine que cette entente réglera tous les problèmes pouvant se présenter à l'avenir, mais elle reste quand même un effort pour développer un esprit de coopération et de partage. Or, cet esprit fait partie de la tradition autochtone et de l'histoire du Yukon, où les gens ont appris que la coopération était indispensable à leur survie.

Cette mesure comporte beaucoup de détails importants, au sujet tant des revendications territoriales que de l'autonomie gouvernementale. Je ne les passerai pas tous en revue. Le projet de loi a d'ailleurs été examiné en détail, à la Chambre aussi bien qu'au comité. Je reviendrai cependant sur certaines préoccupations que les députés ont soulevées. L'une des préoccupations que les députés du Parti réformiste ont mentionnées particuliè-